



**École du Lac-des-Fées**  
**Procès-verbal**  
**de la séance régulière du Conseil d'établissement**  
**ayant eu lieu le 27 novembre 2018, à 18 h 30**

**Étaient présents :**

Membres parents :	Mme Sophie Wauquier M. Stephen Moran Mme Renée-Pier Cyr-Trottier	Mme Marie-Noëlle Harvey M. Jean-Daniel Grob
Personnel :	Mme Claire Loyer Mme Camille Vallée Mme Sandra Proulx	Mme Sylvie Jolicoeur Mme Josée Bussièrès Mme Émilie Leduc-Lyrette
Commissaire :	M. Serge Lafortune	
Direction :	M. Jocelyn Bourdon	

**1. Préliminaires**

**1.1. Présences, Vérification du quorum et ouverture de la séance**

M. Stephen Moran souhaite la bienvenue aux membres. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**1.2. Présentation des membres du CÉ**

Un tour de table est fait afin de présenter tous les membres du conseil d'établissement à Mme Renée-Pier Cyr-Trottier qui siège en tant que représentante EHDAA.

**1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Serge Lafortune propose que le point 1.6 et 3.5 soient inversés afin qu'il puisse se rendre à un autre conseil d'établissement. Mme Sophie Wauquier propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est appuyée par Mme Sylvie Jolicoeur.

**CÉ 18-19-10**

**Adoptée à l'unanimité**

**1.3. Période d'intervention du public**

Aucune intervention du public

**1.4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2018**

M. Jocelyn Bourdon propose l'adoption du procès-verbal. La proposition est appuyée par Mme Josée Bussièrès.

**CÉ 18-19-11**

**Adoptée à l'unanimité**

## **1.5. Suivis au procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2018**

Aucun suivi

## **1.6. Mot du commissaire**

M. Serge Lafortune fait un résumé des points qui ont été abordés lors du conseil des commissaires.

## **2. Décisions et dossiers**

### **2.1. Représentante comité EHDAA**

M. Jocelyn Bourdon présente la représentante EHDAA, Mme Renée-Pier Cyr-Trottier.

### **2.2. Suivi du comité de pilotage du projet éducatif (Art. 37)**

M. Jocelyn Bourdon mentionne que le comité de pilotage du projet éducatif s'est rencontré afin de monter un sondage pour les parents, les élèves ainsi que le personnel de l'école. Pour les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, le sondage contient 26 questions. Les élèves de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année, il s'agit d'un sondage de 10 questions. Le comité aura leur prochaine rencontre le 10 décembre afin de comparer les réponses des sondages. Le projet doit être présenté au conseil d'établissement avant d'être présenté à la commission scolaire. M. Stephen Moran propose que l'OPP s'implique dans le projet.

### **2.3. Traiteur**

Jusqu'à présent, nous avons atteint l'objectif de 30 repas seulement une fois. Mazzola est prêt à continuer pour un autre mois. Malheureusement, si le nombre de repas commandé par jour n'est pas atteint, nous devons cesser le service de traiteur.

### **2.4. Budget annuel de fonctionnement du Conseil**

Le budget annuel de fonctionnement du Conseil a été présenté. M. Jean-Daniel Grob propose l'adoption du budget annuel. La proposition est appuyée par Mme Camille Vallée.

**CÉ 18-19-12**

**Adoptée à l'unanimité**

### **2.5. Actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

M. Jocelyn Bourdon explique le plan de lutte de l'école et son fonctionnement. Il mentionne qu'une ligne téléphonique spécifique pour dénoncer a été mise en place. M. Jocelyn Bourdon propose l'adoption du plan de lutte. La proposition est appuyée par Mme Camille Vallée.

**CÉ 18-19-13**

**Adoptée à l'unanimité**

### **2.6. Prix du bénévole**

M. Jocelyn Bourdon explique ce qu'est le prix du bénévole et demande aux membres du conseil d'établissement, pour la prochaine rencontre, de soumettre le nom d'une personne qui croit pouvoir mériter le prix.

## **2.7. Prix Bravo**

M. Jocelyn Bourdon explique le prix Bravo. Il demande aux membres enseignantes de trouver une employée de notre établissement qui pourrait se mériter ce prix.

## **2.8. Mesures ministérielles**

M. Jocelyn Bourdon explique le troisième paragraphe de la première page et mentionne que le conseil d'établissement doit confirmer que l'école a reçu le montant de 187280,00\$. Des explications sont données concernant certains montants qui ont été versés à l'école. Le conseil d'établissement confirme que l'école du Lac-des-Fées a reçu le montant de 187280,00\$. M. Jean-Daniel propose et est appuyé par Mme Sandra Proulx.

**CÉ 18-19-14**

**Adoptée à l'unanimité**

## **2.9. Campagne de financement**

M. Jocelyn Bourdon mentionne que la commission scolaire fournit 10\$ par élèves pour des sorties culturelles ainsi que 30\$ par élèves pour des activités. Étant donné que les campagnes de financement doivent être associées à des dépenses et qu'avec les montants alloués par la commission scolaire, aucune campagne de financement n'aura besoin d'être mise sur pied cette année.

## **2.10. Sorties organisées à l'école**

Reporté à la prochaine réunion.

## **3. Information**

### **3.1. Rapport – comité de parents**

M. Stephen Moran fait un résumé de la dernière rencontre du comité de parents.

### **3.2. Rapport – Comité EHDAA**

Mme Renée-Pier Cyr-Trottier est la représentante du comité EHDAA. Elle mentionne avoir été très bien informée sur l'école par le directeur.

### **3.3. Rapport – autres comités**

Aucun point.

### **3.4. Rapport – l'OPP**

M. David Benovoy mentionne que durant la rencontre de parents, l'OPP a fait une campagne de recrutement. Ils ont recueilli près de 60 noms de personnes intéressées.

### **3.5. Mot de la direction**

M. Jocelyn Bourdon mentionne qu'un document détaillé sur le service de garde a été affiché à l'entrée. De plus, il aborde le sujet de l'éducation à la sexualité. Il mentionne que les enseignants ont été en formation et que des lettres sont déjà prêtes pour les parents. L'enseignement de l'éducation à la sexualité se fera probablement vers le mois de mars 2019.

**4. Autres questions**

M. Stephen Moran demande si la situation de l'écoute de la télévision sur l'heure du dîner est réglée. M. Jocelyn Bourdon assure qu'il n'y a plus d'émissions de télévision ou de films qui sont visionnés durant la période du dîner.

**5. Correspondance**

Aucune correspondance

**6. Levée de la séance**

La séance est levée à 8 h 27.

---

Signature de la direction

---

Signature du président